



## Je voudrais passer de garde alterné à garde exclusive

Par **liloo31**, le **24/01/2012** à **13:59**

Bonjour, voilà ça fait 5 ans bientôt qu'on a fait la garde alterné avec mon ex compagnon ça fait 4 ans maintenant qui ne voit plus sa fille situation très compliquer pendant c'est 4 ans il me téléphoné de temps en temps pour faire pression menace qu'il me parle des ces droits de père (je me suis séparée de lui pour violence conjugal) je lui interdit pas de voir sa fille j'étais super conciliante avec .Mais il me reproche que je bourre la tete de notre enfant parceque avant qu'il ne la voit plus elle venait voir son pere de temps en temps le week end bein c'était des pleurs donc il me téléphoné le soir meme pour que je recupere notre fille ,donc des reproche encore bref mais bon moi j'ai mon avis sur cette histoire c'est que un jours mon enfant a était témoin d'un evenement quand elle était chez son pere qui à fait que je crois qu'elle avait des craintes elle a insisté a des violences son pere avait pousser sa femmes dans les escalier alors qu'elle était enceinte pour dire se jours là la police est venu chez eux donc si j'ai su cette histoire c'est que sa femme m'avait prevenu quand elle est parti de chez eux elle a préféré de me mettre au courant avant que je l'apprenne par ma fille par ce que je devais la reccuperle jour d'après imaginez vous dans quelle état j'étais quand j'ai su ca ma fille seule la bas .Bref le landamain je reccupere ma fille biensur il ma pas dit ce qui c'était passer par la suite quand on est rentré chez nous ma fille ma parlé de cette histoire je lui eszt expliqué de mon mieux biensur je lui ai menti que papa a pas fait exprès .Malgrès tout j'ai rien dis a son père j'avais peur qu'il fasse du mal a sa femme .Bon!!! moi je voudrais retirer la garde alterné limité ces droit une garde exclusif je pense c le mieux que je puisse faire je sais que retirer l'autorité parental ne se fait pas facilement (ha!! oui j'ai fais une main courante il y a 3 mois pour leur dire que sa fait presque 4 ans qu'il na pas vu sa fille je ne savais pas que je deevais faire des mains courantes à chaque fois qu'il ne prenait pas sa fille ) aussi il telephone à l'ecole pour savoir comment elle travaille notre fille et leur dit aussi qu'il na pas de nouvelle par ce que je lui empeche de voir son enfant chose pas vrai j'ai besoin de conseil pour pouvoir protéger mon enfant de ses mensonges

Par **cocotte1003**, le **24/01/2012** à **17:01**

Bonjour, avez vous un jugement signifiant que vous avez une garde alternée ou c'est un accord entre vous ? si il y a jugement, le pere doit avoir une pension alimentaire à verser, la verse -t- il ? cordialement

Par **liloo31**, le **24/01/2012** à **23:29**

bonsoir, oui il y a un jugement rendu on peu le dire vraiment à l'amiable sincerement je n'ai pas demander la pension dans ma tete il aurai la petite souvent donc pas besoin de pension je regrette j'aurais du la demander  
cordialement